



Nos formations proposées dans le secteur de la sécurité incendie et d'assistance à personnes répondent aux obligations réglementaires en vigueur.

L'arrêté du 2 mai 2005 modifié précise les missions, l'emploi et la qualification du personnel permanent de Sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

Arrêté du 2 mai 2005 modifié :

ARTICLE 4 : « Pour exercer la fonction d'agent de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : - Etre titulaire de la qualification SSIAP 1..... »

ARTICLE 5 : « Pour exercer la fonction de chef d'équipe de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : - Etre titulaire du SSIAP 2.... »

ARTICLE 6 : « Pour exercer la fonction de chef de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : Etre titulaire du SSIAP3..... »

ARTICLE 7 : Les personnels de service de sécurité incendie sont soumis à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé....Les personnels sont soumis, tout les 2 ans, à une obligation de recyclage en matière de secourisme. Les personnels titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 h d'activité dans leurs fonctions durant les 36 derniers mois sont soumis à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.



NOS ATOUTS



- Nos formateurs sont tous titulaires d'un diplôme d'état ou d'un agrément par une autorité de tutelle compétente
- Nos formateurs sont soumis à un maintien à niveau régulier de leurs connaissances et de leurs techniques pédagogiques.
- Charte d'engagement des formateurs garantissant le respect et la qualité des programmes pédagogiques
- Pour les formations continues, un suivi informatisé annuel de votre personnel
- Appuis et collaboration avec les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) et les FAF (Fonds d'Assurance Formation)



RECYCLAGE CHEF D'ÉQUIPE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES (SSIAP2)

PROGRAMME

Théorie (70%)

Connaître les nouveautés réglementaires

- Les dispositions du règlement de sécurité en ERP
- Les dispositions du règlement de sécurité en IGH

Maîtriser les dispositions constructives pour l'accessibilité du public

- Les différents dégagements
- L'évacuation des occupants

Connaître les caractéristiques des moyens de secours

- Les agents extincteurs
- Le système de sécurité incendie
- Les moyens d'extinction

Connaître le rôle et les missions du chef d'équipe

- La gestion de l'équipe SSIAP1
- L'animation d'une séance de formation

Pratique (30%)

QCM de 20 questions

Mise en situation d'animation pédagogique

- Rédaction de fiches pédagogiques et animation d'une séquence

Mise en situation d'incidents

- Scénarii alarmes SSI, découverte de victimes, découverte de feu, gestion des conflits...

Maintien des Compétences (Recyclage) : Tous les 3 ans

OBJECTIFS

- Maîtriser les évolutions réglementaires en matière de prévention et prévision
 - Connaître le rôle, les missions du chef d'équipe et savoir animer une séance de formation
 - Maîtriser la manipulation du SSI et savoir gérer le poste de sécurité en crise

INFOS PRATIQUES

Public concerné

Toute personne détentrice d'un diplôme (ou attestation de recyclage) reconnu par l'arrêté du 2 mai 2005 de – 3 ans et justifiant de 1607h d'exercice sur les 36 derniers mois

Nombre de personnes

15 personnes au maximum

Durée

2 jours de formation soit 14h

Pré-requis

SST ou PSE1 à jour, ou PSC1 de -2 ans

Validation

Évaluation continue et QCM

Moyens Pédagogiques

Matériels cités dans la fiche produit
Vidéoprojection format Powerpoint + Animations
Alternance d'apports pratiques et théoriques et mises en situation
Livret de formation remis aux stagiaires